

Méthode de désignation des binômes opérationnels lors de la réunion de la boucle départementale

En amont de la réunion

I - Information aux participant·es

- La réunion de la boucle pour le renouvellement des binômes opérationnels doit avoir lieu **entre le mercredi 16 octobre et le mercredi 6 novembre** (en cas d'impossibilité, merci de le signaler au Pôle des groupes d'action sur l'adresse boucle-departementale@actionpopulaire.fr).
- Tou·tes les membres de la boucle départementale sont informé·es *via* la messagerie Action Populaire de la date et du lieu de la réunion. Un événement doit être créé sur Action populaire en sélectionnant le sous-type "Réunion de boucle départementale".
- La communication entre les participant·es en amont de la réunion se fait *via* la messagerie Action populaire pour la bonne information de tou·tes les membres.
- Seul·es les membres de la boucle départementale sont invité·es à participer à cette réunion. Vous pouvez retrouver la liste des membres de votre boucle dans l'onglet de gestion du groupe sur Action populaire, dans la rubrique "Membres".
- Tou·tes les participant·es ont reçu et pris connaissance du déroulé ci-dessous et des candidatures envoyées en date du mardi 15 octobre aux membres de la boucle départementale *via* la messagerie Action Populaire.

II - Matériel nécessaire pour la réunion

Imprimer en plusieurs exemplaires :

- La liste d'émargement avec les membres de la boucle. Vous retrouverez la liste d'émargement à imprimer dans l'onglet de gestion du groupe sur Action populaire, "Membres" - "Ressources" - "Télécharger la liste d'émargement".
- Le déroulé de la réunion.
- Les candidatures reçues pour votre boucle départementale *via* la messagerie d'Action populaire.

Déroulé de la réunion

Deux personnes volontaires (à parité de genre) animent la réunion. Vous devez désigner un·e rapporteur·e de la réunion qui se chargera de remplir le formulaire de remontées sur Action populaire.

I - Lecture du cadre des boucles départementales (extrait de la *Charte des boucles départementales*) :

- La boucle départementale rassemble dans chaque département :
 - Les binômes paritaires des animateur·rices des groupes d'action certifiés
 - Les binômes paritaires des animateur·rices des groupes d'action lycéens et étudiants certifiés (GA jeunes)
 - Les député·es, les élu·es régionaux·ales et départementaux·ales du département
 - Le ou la député·e référent·e du département pour les départements où nous n'avons pas parlementaire (la liste des député·es référent·es en cours de mise à jour par le groupe parlementaire suite aux élections législatives 2024)
 - Le binôme paritaire représentant l'association départementale des élu·es insoumis·es et citoyen·nes
 - Les binômes opérationnels en charge des tâches :
 - * Réseaux sociaux et relations presse
 - * QG insoumis et matériel militant
 - * Relations unitaires
 - * Suivi des luttes
 - * Caisse départementale
- Chaque boucle départementale est identifiée sur Action populaire et les échanges entre ses membres se font *via* la messagerie d'Action populaire.
- Les membres de la boucle départementale peuvent se réunir si nécessaire.
- Les boucles départementales prennent des décisions selon le principe du consensus.
- Les groupes d'action conservent leur autonomie d'action. Par conséquent, les boucles départementales ne peuvent pas prendre des décisions qui contraignent l'action des groupes d'action du département.

II - Rappel des tâches des binômes opérationnels

Les binômes en charge des tâches opérationnelles de la boucle départementales sont les suivants :

- *Réseaux sociaux et relations presse*
Le binôme “Réseaux sociaux et relations presse” est en charge de l’animation des réseaux sociaux et du déploiement de nos campagnes numériques à l’échelle du département. Il est également en charge des relations avec la presse locale pour mettre en avant les actions de la France insoumise dans le département. Il est en lien avec l’Espace Bataille médiatique.
- *QG insoumis et matériel militant*
Le binôme “QG insoumis et matériel militant” est en charge d’animer le local départemental de la France insoumise (le cas échéant), ainsi que de recevoir le matériel militant national (ce qui n’empêche pas les groupes d’action de commander également du matériel) et d’assurer la répartition de celui-ci aux différents groupes d’action du département qui le souhaitent. Il est en lien avec les Espaces Vie et développement du mouvement et Bataille médiatique.
- *Relations unitaires*
Le binôme “Relations unitaires” est en charge des relations unitaires avec les organisations politiques, syndicales et associations du département pour travailler à des initiatives communes. Il est en lien avec l’Espace Événements et mobilisations unitaires.
- *Suivi des luttes*
Le binôme “Suivi des luttes” est en charge du suivi des luttes sociales, écologistes, citoyennes dans le département, il s’assure de la participation de la France insoumise aux différentes mobilisations et de sa visibilité (prévenir les militant·es du département, organiser un point fixe dans les manifestations, apporter des drapeaux, etc.). Il est en lien avec l’Espace Batailles de la société.
- *Caisse départementale*
Le binôme “Caisse départementale” est en charge de la gestion de la caisse départementale, il effectue les demandes de dépenses et de remboursements via Action populaire et gère le budget alloué au département. Il veillera également au respect des procédures liées aux comptes de campagne. Il est en lien avec le trésorier de la France insoumise.

Tous les binômes sont chargés de la mise en œuvre des décisions prises au consensus par les membres de la boucle départementale.

III - Définir les profils adaptés pour la réalisation des différentes tâches

À partir de cette étape, nous invitons les participant·es à travailler en groupe de 10 personnes maximum afin que chacun·e puisse prendre la parole et pour fluidifier les

échanges. Vous devez désigner un·e rapporteur par groupe pour remonter les discussions du groupe en plénière.

Pour ces échanges, nous vous invitons à privilégier le tour de table afin que la parole circule au mieux, en s'assurant qu'à la fin toutes les tâches aient été abordées.

Chaque groupe passe en revue l'ensemble des cinq tâches en se demandant :

- Quels profils recherche-t-on (compétences, expériences militantes, disponibilité, engagements...) ?
- Comment étaient-elles assurées jusque-là dans les groupes d'action, dans le département ? Quelles bonnes expériences antérieures ? Quels points de vigilance à anticiper ?

Vous listerez les qualités recherchées pour réaliser chaque tâche.

IV - Étude des candidatures

Les personnes qui ont candidaté pour un des binômes opérationnels se mettent en retrait du groupe quand celui-ci étudie les candidatures pour le binôme auquel elles ont candidaté.

Vous étudierez toutes les candidatures reçues pour les différents binômes opérationnels en s'appuyant sur les critères et qualités recherchées définis lors de vos échanges précédents.

Si des personnes, dont les profils sont intéressants, n'ont pas proposé leur candidature *via* le formulaire Action populaire, les membres de la boucle départementale peuvent proposer leur candidature à cette étape afin qu'elle soit étudiée en même temps que les autres candidatures.

Les personnes faisant partie d'un précédent binôme peuvent de nouveau déposer leur candidature. Si vous estimez que le binôme a pleinement rempli son rôle, il peut être reconduit. Vous pouvez également remplacer le binôme, entièrement ou en partie. Pour rappel, il est important de former de nouvelles personnes pour remplir les différentes tâches opérationnelles dans un département.

À cette étape, vous retenez les candidatures qui vous paraissent pertinentes pour chaque binôme.

V - Désignation des binômes

a. Au sein des petits groupes

Par groupe, vous discutez des candidatures retenues à l'étape précédente pour proposer un binôme paritaire.

- Si vous obtenez un consensus dans le groupe, la ou la rapporteur·e du groupe note les noms des 2 personnes composant le binôme pour les faire remonter lors de la discussion en plénière.
- Si vous n’obtenez pas de consensus, la ou la rapporteur·e du groupe note les noms des personnes dont les candidatures sont pertinentes pour les faire remonter lors de la discussion en plénière. Nous conseillons de faire remonter 4 noms maximum lors de cette étape.

b. Mise en commun en plénière

Les rapporteur·es mettent en commun les remontées des différents groupes.

- Si tous les groupes ont remonté les mêmes noms pour un ou plusieurs binômes. Les animateur·rices de la réunion vérifient le consensus de l’assemblée et acte la désignation du ou des binômes.
- Si plusieurs noms sont proposés pour constituer un ou plusieurs binômes. L’assemblée discute des candidatures pour dégager un binôme qui fait consensus.
- Si aucun consensus n’est trouvé pour la désignation d’un ou plusieurs binômes, les animateur·rices le notent pour faire remonter les candidatures débattues via le formulaire de remontées.

Pour rappel, le consensus n’est pas forcément obtenu par unanimité. Il s’agit de prendre une décision qui recueille une large adhésion dans un groupe. Si des personnes émettent des réserves sur une candidature, un consensus peut tout de même être trouvé. Le consensus ne peut être bloqué par simple opposition d’une seule personne de l’assemblée. Les oppositions à une candidature doivent être motivées par des éléments argumentés pour pouvoir en discuter et éventuellement lever ce blocage.

Voir la fiche pratique “Prendre une décision au consensus” :

“<https://infos.actionpopulaire.fr/fiches/prendre-une-decision-au-consensus/>”

VI - Remontées via le formulaire Action populaire

La personne qui a été désignée au début de la réunion pour faire les remontées remplit le formulaire dédié sur Action populaire avant le jeudi 7 novembre à 23h : (lien formulaire)

Vous devez indiquer les noms ainsi que les coordonnées des personnes désignées au consensus pour former les binômes opérationnels.

Si aucun consensus n’a pu être trouvé pour la désignation d’un ou plusieurs binômes, vous devez indiquer les noms ainsi que les coordonnées des personnes dont les candidatures ont fait débat. Les animateur·rices nationaux des Pôles en charge du suivi des binômes seront alors sollicité·es pour choisir les candidatures.

Si un ou plusieurs binômes n'a pas pu être désigné faute de candidatures pertinentes, les membres de la boucle départementale sont invité·es à susciter de nouvelles candidatures au sein de leurs groupes d'action.

N'oubliez pas de fixer la date de la prochaine réunion de la boucle départementale pour la préparation de l'Assemblée représentative, qui doit être organisée entre le samedi 23 novembre et le dimanche 8 décembre.